

DÉLIBÉRATION N°DL20230153 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

CORRECTION SUR EXERCICES ANTÉRIEURS - RÉGULARISATION DE TVA

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

En 2022, la commune de Saint-Chamond a cédé à Saint-Etienne Métropole un terrain sis Grande Rue, sur le quartier de Saint-Julien, pour un montant de 134 820 € Toutes Taxes Comprises, sans procéder au régime d'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

L'article 268 du CGI dispose que le régime de la marge s'applique à condition que le bien revendu ait la même qualification juridique que le bien acheté et que l'acquisition n'ait pas ouvert droit à déduction de la TVA pour la commune. Au cas particulier, la commune avait acquis un tènement immobilier en nature de bâti et a fait procéder à la démolition du bâtiment. La commune a cédé en 2022 ce terrain en nature de terrain à bâtir, il s'ensuit donc un changement de nature entre l'acquisition et la revente. En conséquence, la TVA s'applique sur le prix total.

Ainsi, à la demande du Comptable Public, il conviendra de régulariser la TVA sur la cession du terrain à bâtir, en procédant aux écritures suivantes :

- émettre un mandat d'ordre mixte au compte 673 pour 22 470 € ;
- pour le Service de Gestion Comptable : débit du compte 192 et crédit du compte 1068 pour 22 470 € par opération non budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIERIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'accepter** de procéder à la régularisation de TVA sur la cession du terrain à bâtir, en émettant un mandat d'ordre mixte au compte 673 pour 22 470 €,
- **d'approuver** le prélèvement sur le compte 1068 du budget M14 de la commune par le comptable public, d'un montant de 22 470 €. Le Service de Gestion Comptable de FIRMINY comptabilisera par opération non budgétaire l'écriture suivante : débit 192 crédit 1068 pour 22 470 €.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023